Revue



Kirghizistan : durcissement du contrôle de l'immigration illégale

Description

Le 11 juin 2025, le Comité d'État pour la Sécurité nationale du Kirghizistan a lancé l'opération « Illégal-2025 » visant à l'arrestation des étrangers en situation irrégulière sur le territoire de la République.

Un décret présidentiel avait laissé aux irréguliers jusqu'au 10 juin 2025 pour légaliser leur présence : « le décret en question ne contient pas de possibilités d'extension de la date butoir établie », a souligné le ministère des Affaires étrangères.

Entre le 22 mai et le 9 juin, plus de 3 000 demandes ont été déposées auprès des autorités compétentes et sont actuellement en cours de traitement. Le ministère des Affaires étrangères a précisé qu'il ne disposait pas de données précises sur le nombre d'étrangers en situation irrégulière résidant encore sur le territoire de la République. Les autorités compétentes dans le domaine des migrations externes doivent conduire un travail de vérification croisée entre les données des demandes de permis de séjours et les arrestations de l'opération « Illégal-2025 ».

Dans le cadre de celle-ci, les migrants illégaux ont été livrés au Service de lutte contre l'extrémisme et les migrations illégales du ministère des Affaires intérieures, après un bref passage par un centre de filtration. Si le ministère des Affaires étrangères n'a pas l'autorité d'agir sur les irréguliers, il rappelle que les individus en violation des lois de séjour sont sujets à la loi de la République kirghize.

Ainsi, il appelle tous les étrangers résidant illégalement au Kirghizistan à quitter le pays de manière volontaire. Le Comité d'État pour la Sécurité nationale a indiqué que le durcissement du contrôle concernant l'immigration illégale va continuer et que des poursuites seront engagées, en accord avec la loi kirghize.

Sources: Kaktus.media, 24.kg, Aktchabar.kg.

date créée 17/06/2025 Champs de Méta

Auteur-article: Nathan Hourcade